



DEMANDE DE LOCATION DU REFUGE DU TALENT

ORGANISATEUR :

GENRE DE MANIFESTATION :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NO POSTAL ET LOCALITE :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

ADRESSE COURRIEL :

TARIF INDIGÈNE CHF 100.— TARIF EXTÉRIEUR CHF 150.—

DATE(S) DE LOCATION :

HEURES DE LOCATION : DE HEURES A HEURES

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES : OUI NON (souligner ce qui convient)

DIFFUSION DE MUSIQUE : OUI NON (souligner ce qui convient)

LOTO / TOMBOLA / LOTERIE : OUI NON (souligner ce qui convient)

LES CONDITIONS DE LOCATION FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE DEMANDE

LIEU, DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS DE LOCATION DU REFUGE DU TALENT

(CAPACITE : MAX 45 PERSONNES)

LE REFUGE DU TALENT EST OUVERT DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Personnes et/ou entreprises
et/ou sociétés locales domiciliées sur le territoire communal : Forfait : CHF 100.--
 - Toute personne ou entité extérieure à la commune : Forfait : CHF 150.--
-

REMARQUE :

A l'issue de la manifestation, le refuge sera remis en parfait état de propreté par le locataire. Si tel n'est pas le cas, les heures de conciergerie seront facturées (CHF 80--/heure).

Le refuge peut être loué deux jours consécutifs pour autant que personne ne passe la nuit sur place ou dans les environs immédiats.

LES CONDITIONS DE LOCATION :

Le signataire du formulaire « Demande de location du refuge du Talent » s'engage à fournir tous les renseignements demandés. Ce formulaire vaut bon de commande et la réservation sera définitive dès réception dudit, dûment rempli, daté et signé, auprès de l'administration communale (adresse ci-dessous).

DEDIT :

CHF 50.-- (en cas de désistement après l'établissement de la lettre de confirmation).

DEGATS :

Pour tout dégât ou bris de mobilier ou de matériel, la valeur de remplacement sera facturée au prix courant. Une assurance responsabilité civile peut être exigée.

VISITE DES LOCAUX :

Prendre contact avec l'intendant du refuge : N° de mobile : 079 171 37 09 – courriel : h.stegmann@hotmail.com.